DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE VILLE DE GOSIER

#### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU MARDI 22 DECEMBRE 2020

L'An Deux Mille Vingt, le Mardi Vingt-deux du mois de Décembre à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqués, s'est réuni à huis clos à la Mairie, dans la salle des délibérations, sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRÉSENTS: M. Cédric CORNET – Mme Liliane MONTOUT – M. Guy BACLET – Mme Wennie MOLIA – M. Louis ANDRE – Mmes Nanouchka LOUIS – Marguerite MURAT – M. Teddy BARBIN – Mme Elodie CLARAC – M. Michel HOTIN – Mmes Marie-Renée ADÉLAÏDE– Mévice VÉRITÉ – MM. Jimmy DAMO – Sébastien THOMAS – Mmes Nina PAULON – Rebecca BELLEVAL – Mégane BOURGUIGNON – M. Julien DINO – Mme Maguy BORDELAIS – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mme Jocelyne VIROLAN.

ETAIENT ABSENTS: MM. Jules FRAIR (s'est absenté momentanément) – Emmery BEAUPERTHUY (excusé; pouvoir donné à Liliane MONTOUT) – Mme France-Enna URBINO (excusée) – MM. Marcellin ZAMI (excusé) – Josy LAQUITAINE – Mmes Sylvia HENRY – Sandra MOLIA (s'est déplacée momentanément) – MM. Stéphane URIE – David LUTIN (excusé) – Lucas ALBERI (excusé; pouvoir donné au maire) – Mmes Nadia CELINI (excusée) – Yane BEZIAT (excusée) – M. Jean-Claude CHRISTOPHE (a définitivement quitté la séance) – Mme Ghylaine JEANNE (a définitivement quitté la séance).

Madame Mévice VERITE a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

-

# PROJET DE DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DE LA VILLE DU GOSIER

CM-2020-6S-DAF-94

Vu les articles L1612-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 qui prévoit le report exceptionnel au 31 juillet de l'année l'adoption des documents budgétaires des collectivités territoriales (budgets et comptes administratifs de l'année écoulée);

**Vu** la délibération n° CM-2020-2S-DAF-18 du 23 juillet 2020, relative au budget primitif 2020 ;

**Vu** la délibération n° CM-2020-4S-DAF-57 du 13 octobre 2020, relative au vote du budget supplémentaire 2020 ;

Vu l'avis favorable de la commission Finances en date du 15 décembre 2020 ;

## Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

Article 1 : D'approuver le projet de décision modificative n°2 de la ville du Gosier comme suit : SECTION DE FONCTIONNEMENT : 240 000,00 €

chapitres	Libellés chapitres	Montants
011	Charges à caractère général	139 159,88 €
012	Charges de personnel	
014	Atténuations de produits	60 000,00 €
65	Charges de personnel	-15 000,00€
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	200 000,00 €
014	Atténuations de produits	
68	Dotations aux provisions	500 000,00 €
023	Virement à la section d'Investissement	-644 159,88 €
042	Opérations de transfert entre sections	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		240 000,00 €

chapitres	Libellés chapitres	Montants
70	Produits des domaines	
73	Impôts et taxes	200 000,00 €
74	Dotations et participations	
75	Produits de gestion courante	
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	40 000,00 €
78	Reprises sur provisions	
040	Opérations de transferts entre sections	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		240 000,00 €

### SECTION D'INVESTISSEMENT : 1 194 270,12 €

chapitres	Libellés chapitres	Montants
20	Immobilisations incorporelles	
21	Immobilisations corporelles	1 132 270,12 €
23	Immobilisations en cours	
00120	Extension du cimetière	27 000,00 €
16/06	Réalisation du gymnase	35 000,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 194 270,12 €

chapitres	Libellés chapitres	Montants
10	Dotations et fonds divers	
13	Subventions d'équipements	1 838 430,00 €
023	Prélèvement de la section de Fonctionnement	-644 159,88 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 194 270,12 €

#### **EQUILIBRE DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°2**

SECTION	DÉPENSES	RECETTES
Fonctionnement	240 000,00 €	240 000,00 €
Investissement	1 194 270,12 €	1 194 270,12 €
Total	1 434 270,12 €	1 434 270,12 €

Article 2 : Le maire, la directrice générale des services et la trésorière sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le

2 3 DEC. 2020

Et publication ou notification

2 3 DEC. 2020

Fait et délibéré à Gosier, le 22 décembre 2020

Pour extrait certific conforme

Le Maire

- Cédric CORNETADELO

# Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Projet de décision modificative numérro 2 de la ville du Gosier

Date de transmission de l'acte : 23/12/2020

Date de réception de l'accusé de

23/12/2020

réception :

Numéro de l'acte: CM20206SDAF94 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20201222-CM20206SDAF94-DE

Date de décision: 22/12/2020

Acte transmis par : Ingrid SOUDAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte: 7. Finances locales

7.1. Decisions budgetaires7.1.1. Budgets et comptes

7.1.1.2. Autres actes budgétaires (B.A, B.S, D.M et C.A...)